



FICHE DE POSTE

Classification : P1
N° 2023-132

INFIRMIER

Page 1/4

Pôle BSM EQUIPE MOBILE PSYCHIATRIE ET PRECARITE

- Informations Générales -

Intitulé du poste : Infirmier

Responsable hiérarchique : Cadre de santé : Me Vuillaume
Cadre supérieur de santé : Me Cluzeau Corinne

Responsables Fonctionnels : Médecin responsable : Dr Lagabrielle C
Chef de pôle : Dr Jezequel K

Lieu de travail : EMPP
31 PLACE DES CAPUCINS 33800 BORDEAUX

- Références réglementaires et/ou institutionnelles -

- VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-15 à L 332-17, L 352 à L 352-4, L 352-6

- Missions et activités du poste -

Mission générale du poste :

- Répondre aux missions générales du service public en Santé Mentale pour des prises en charge de personnes atteintes de pathologies psychiatriques avérées parmi les publics en situation de précarité. La mission s'effectue dans une dynamique de partenariat et de collaboration avec les acteurs de première ligne (partenaires associatifs, sociaux et médico sociaux) sur le territoire de la métropole bordelaise
- Accompagner et faciliter l'inscription dans le droit commun
- Dispenser des soins de nature préventive, curative ou palliative visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé.
- Évaluer l'état de santé, concevoir, définir et planifier des projets de soins personnalisés,
- Réaliser l'éducation thérapeutique.

Activités principales :

- Aller au-devant des personnes en situation de précarité, en situation d'échec d'insertion sociale et avec des symptômes psychiatriques, sur Bordeaux Métropole



FICHE DE POSTE

Classification : P1
N° 2023-132

INFIRMIER

Page 2/4

- Assurer des consultations, des permanences, sur site, dans les hébergements d'urgences, et organismes de prises en charge
- Adapter les soins en tenant compte des différentes origines culturelles et ethniques
- Apporter une évaluation et si nécessaire un soin psychiatrique
- Faciliter la prévention, le repérage précoce et l'identification des troubles psychiques, l'orientation et l'accès au dispositif de soins lorsqu'il est nécessaire.
- Assurer une régulation des demandes de prise en charge des personnes en situation de précarité
- Favoriser l'orientation et le recours des personnes aux dispositifs de droit commun
- Proposer et coordonner des actions de soutien en partenariat avec les professionnels médico-sociaux, les associations et les réseaux existants (sanitaire et social) bénévoles qui travaillent auprès de ce public
- Participer au maintien et au développement du réseau de soins départemental par le tissage de liens avec les différents professionnels et bénévoles qui s'impliquent dans le champ de la précarité

- Assurer des entretiens infirmiers (entretien de premier accueil et entretien à visée thérapeutique).
- Recueillir les informations nécessaires à la saisie des données
- Rédiger et assurer le suivi régulier du dossier patient informatisé.
- Participer aux réunions cliniques
- Rendre compte de ses actions (dossier patient informatisé, réunions cliniques,...)
- Participer à l'accueil et à l'encadrement des étudiants.
- S'engager dans un travail réflexif clinique, institutionnel et interprofessionnel
- Appliquer les règles de bonnes pratiques et les recommandations et protocoles qualité gestion des risques

- Renseigner et tracer l'activité

- Participer à des actions événementielles ponctuelles (journées des EMPP NA , colloques et formations)

- Caractéristiques de maîtrise du poste -

Diplôme et/ou qualification :

- Diplôme d'infirmier(e) de secteur psychiatrique.
- Diplôme d'état d'infirmier.



FICHE DE POSTE

Classification : P1
N° 2023-132

INFIRMIER

Page 3/4

Connaissances :

- Posséder des connaissances cliniques et psychopathologiques en santé mentale, les techniques de soins infirmiers et notamment les techniques des conduites d'entretien et de relation d'aide thérapeutique
- Posséder des connaissances en clinique de la précarité, psycho-traumatiques et ethno psychiatrie
- Connaître le fonctionnement des réseaux médico-sociaux
- Connaître le cadre légal des modalités d'hospitalisation en psychiatrie.

Savoir être :

- Savoir s'adapter à tous lieux de rencontre, toutes populations
- Être capable d'aller vers une population souvent en marge du soin
- Démontrer de bonnes capacités de communication, d'écoute, de bienveillance.
- Savoir s'inscrire dans une démarche d'évaluation individuelle et de groupe.
- S'inscrire et s'impliquer dans le projet du service et de l'unité.
- Démontrer de bonnes capacités d'autonomie et d'évaluation rapide des situations de soins
- Avoir un esprit de synthèse.
- Faire preuve de disponibilité et de capacité d'adaptation aux contraintes du poste

Savoir-faire :

- Avoir le sens des responsabilités dans le cadre du suivi individualisé
- Accepter la mobilité et le concept « d'aller vers »
- Avoir le sens de l'autonomie dans la gestion de la planification du temps de travail et de la gestion des dossiers.
- S'investir dans les formations du pôle d'activités et les actions institutionnelles.
- Prendre part à l'accueil et à l'encadrement des stagiaires.

- Relations -

Relations internes :

- Médecins intervenants Pôle BSM et Métropole
- Le personnel infirmier, les équipes pluridisciplinaires des unités du CHCP
- Equipes des PASS

Relations externes :



FICHE DE POSTE

Classification : P1
N° 2023-132

INFIRMIER

Page 4/4

- Les équipes du CMP de Cadillac
- Les tuteurs ou curateurs
- Les médecins généralistes
- Les infirmières libérales
- Les pharmaciens
- Les différents organismes de prise en charge (CCAS, SAMU Social, Centre Leydet, Treygey, Centre d'Albret, Halte 33, Emmaüs, CIAO, Diaconat de Bordeaux, RME, CEID, Centre Planterose..)
- Les différents partenaires sociaux (MDSI)
- Mairie

- Spécificités du poste -

- Poste à temps plein du lundi au vendredi
- Horaires variables pour assurer l'ensemble des missions de l'EMPP entre 9h et 18h30 dont les permanences en soirée à Leydet, Halte 33, St André, Treygey....
- Organisation du temps de travail selon le protocole en vigueur au sein du Centre hospitalier Charles Perrens.
- Déplacement en vélo, à pied ou en transport en commun
- Parler anglais

EPI : Nous rappelons que l'utilisation de produits ou matériels dangereux ou exposition à des matières biologiques, impliquent l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle et qu'il est de la responsabilité du professionnel de se protéger.